DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR - ARRONDISSEMENT DE CHARTRES

CANTON D'ILLIERS-COMBRAY

COMMUNE DE PONTGOUIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

du

jeudi 16 juillet 2020

L'an deux mil vingt, jeudi seize juillet à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 10 juillet 2020, se sont réunis en séance ordinaire en mairie de Pontgouin, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRIESSE, Maire de Pontgouin.

Étaient présents : Mmes CHAUVIN Cindy, HUET Anne-Sophie, LABONNE Fanny, MASSELUCCI Sylvie, MOURANT PERINO Mélanie
M. BESNARD David, DELEMOTTE Luc, FRIESSE Jean-Claude, LAUBY Michel, LEVEAU Jean-Pierre
Absents excusés : GERMOND Joëlle, FOSSIER-KUN Iris, POUCIN Nicolas, RIQUE Marcel (pouvoir LAUBY Marcel), SOUCASSE Bruno (pouvoir Cindy CHAUVIN)
Absent non excusé :
Secrétaire de séance : Mélanie MOURANT PERINO
Présents : 10 – Représentés : 2 – votants : 12

ORDRE DU JOUR

- ☐ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2020
- ☐ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,
- ☐ Adoption du Compte Administratif 2019 du budget du CCAS,
- ☐ Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget du CCAS,
- ☐ Affectation des résultats 2019 du budget du CCAS,
- ☐ Vote du budget primitif 2020 du CCAS,
- ☐ Adoption du Compte Administratif 2019 du budget de l'eau,
- ☐ Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget de l'eau,
- ☐ Affectation des résultats 2019 du budget de l'eau,
- ☐ Vote du budget primitif 2020 du budget de l'eau,
- ☐ Adoption du Compte Administratif 2019 du budget de l'assainissement,
- ☐ Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget de l'assainissement,
- ☐ Affectation des résultats 2019 du budget de l'assainissement,
- ☐ Vote du budget primitif 2020 du budget de l'assainissement,
- ☐ Adoption du Compte Administratif 2019 du budget de la commune,
- ☐ Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget de la commune,
- ☐ Affectation des résultats 2019 du budget de la commune,
- ☐ Vote du budget primitif 2020 du budget de la commune,
- ☐ Attribution des salles de l'ancien presbytère,
- ☐ Validation accessibilité PMR de la bibliothèque - réalisation de revêtement béton désactivé
- ☐ Validation accessibilité PMR église - terrassement et constitution de chaussée
- ☐ Questions diverses

Secrétariat de la séance : Madame MOURANT PERINO Mélanie est élue à l'unanimité secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juin 2020.

M. DELEMOTTE souhaite revenir sur les subventions aux associations où il est indiqué que la somme de 1 500 € sera allouée pour la création d'associations, or il s'agit d'une somme pour les appels à projets.

Le compte rendu est approuvé, à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les délibérations concernant le vote du budget du CCAS ne pourront être prises ce soir car elles doivent être adoptées en Conseil d'Administration du CCAS.

Délibération 2020 28 - Adoption du Compte Administratif 2019 du budget de l'eau

Sous la présidence de Monsieur LAUBY Michel, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'eau 2019 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	27 759.23 €
Recettes	123 997.43 €
Excédent de clôture :	96 238.20 €

Investissement

Dépenses	92 623.30 €
Recettes	67 614.76 €
Déficit de clôture :	- 25 008.54 €

Hors de la présence du Maire, Monsieur Jean-Claude FRIESSE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et des représentés le compte administratif du budget de l'eau 2019.

Délibération 2020 29 - Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et de représentés approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2020 30 - Affectation des résultats 2019 du budget de l'eau

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-Claude FRIESSE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT 2019

- DÉPENSES : 92 623.20 €
- RECETTES : 67 614.76 €

DEFICIT => - 25 008.54 €

SECTION EXPLOITATION 2019

- DÉPENSES : 27 759.23 €
- RECETTES : 123 997.43 €

EXCÉDENT => 96 238.20 €

Le Conseil Municipal approuve et affecte, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats de clôture de l'exercice 2019 suivants :
Le report au compte 1068 : solde d'exécution reporté => 25 008.54 €
Le report au compte R002 : résultat d'exploitation reporté => 71 229.66 €

Délibération 2020 31 - Vote du budget primitif 2020 du budget de l'eau

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Budget Primitif 2020 du budget de l'eau et propose un budget équilibré en dépenses et en recettes.

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT => 93 358.40.00 €

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION EXPLOITATION => 96 633.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2020 de l'eau.

Délibération 2020 32 - Adoption du Compte Administratif 2019 du budget de l'assainissement

Sous la présidence de Monsieur Michel LAUBY, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	55 406.23 €
Recettes	60 265.20 €
Excédent de clôture :	4 858.97 €

Investissement

Dépenses	9 971.31 €
Recettes	174 712.18 €
Excédent de clôture :	164 740.87 €

Hors de la présence du Maire, Monsieur Jean-Claude FRIESSE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et des représentés le compte administratif du budget de l'assainissement 2019.

Délibération 2020 33 - Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget de l'assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2020 34 - Affectation des résultats 2019 du budget de l'assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-Claude FRIESSE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT 2019

- DÉPENSES : 9 971.31 €
- RECETTES : 174 712.18 €

EXCÉDENT => 164 640.87 €

SECTION EXPLOITATION 2019

- DÉPENSES : 55 406.23 €
- RECETTES : 60 265.20 €

EXCÉDENT => 4 858.97 €

Le Conseil Municipal approuve et affecte, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats de clôture de l'exercice 2019 suivants :
Le report au compte R001 : solde d'exécution reporté => 164 640.87 €
Le report au compte R002 : résultat d'exploitation reporté => 4 858.97 €

Délibération 2020 35 - Vote du budget primitif 2020 de l'assainissement

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Budget Primitif 2020 du budget de l'assainissement et propose un budget équilibré en dépenses et en recettes.

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT => 195 603.97 €

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION EXPLOITATION => 66 403.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2020 de l'assainissement.

Délibération 2020 36 - Adoption du Compte Administratif 2019 du budget de la commune

Sous la présidence de Monsieur Michel LAUBY, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la commune 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	616 130.20 €
Recettes	803 463.63 €
Excédent de l'exercice :	187 333.43 €

Investissement

Dépenses	206 998.40 €
Recettes	171 609.21 €
Déficit de l'exercice :	- 35 389.19 €

Hors de la présence du Maire, Monsieur Jean-Claude FRIESSE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et des représentés le compte administratif du budget de la commune 2019.

Délibération 2020 37 - Approbation du compte de gestion 2019 du budget de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2020 38 - Affectation des résultats 2019 du budget de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-Claude FRIESSE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT 2019

- DÉPENSES : 206 998.40 €

Résultat cumulé investissement
D001 = 35389.19 €

- RECETTES : 171 609.35 €

DEFICIT => - 35 389.19 €

Solde RAR = 0

SECTION FONCTIONNEMENT 2019

- DÉPENSES : 616 130.20 €

Résultat cumulé fonctionnement
R002 = 151 944.24 €

- RECETTES : 803 463.63 €

EXCÉDENT => 187 333.43 €

Le Conseil Municipal approuve et affecte, à l'unanimité des membres présents et représentés , les résultats de clôture de l'exercice 2019 suivants :
Le report au compte D001 : solde d'exécution reporté => - 35 389.19 €
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 => 35 389.19 €
Le report au compte R002 : résultat d'exploitation reporté => 151 944.24 €

Délibération 2020 39 - Vote du budget primitif 2020 de la commune

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Budget Primitif 2020 du budget de la commune et propose un budget équilibré en dépenses et en recettes.

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT => 231 765.42 €

- DÉPENSES / RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT => 881 334.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2020 de la commune.

Délibération 2020 40 - Attribution des salles de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire informe que la bibliothèque va être agrandie, et que de ce fait, il va falloir s'étendre à l'étage et donc répartir les pièces.
Il est proposé de mutualiser une salle pour les éventuelles réunions d'associations Gonipontines à l'étage, une salle pour le stockage de la bibliothèque et d'informer M. Gangnant, président de l'association réalisant « la Gazette Beauce, Perche et Thymerais » et autres manifestations culturelles de la reprise de son local par la commune. En effet, lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020 de la commune du Favril, un accord de principe a été donnée à M. Gangnant afin qu'il bénéficie d'un local et qu'il puisse y établir son siège social. Son départ est demandé pour le 15 aout 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition du retrait de l'association réalisant la « Gazette Beauce Perche et Thymerais » pour le 15 août et la répartition des salles ci-dessus.

Monsieur le Maire annonce que les deux délibérations suivantes concernant l'accessibilité PMR de la bibliothèque et de l'église ne pourront être votées ce soir, n'ayant pas reçu tous les devis ou ayant des devis incomplets.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture de deux lettres envoyés à la mairie par des administrés informant d'un différent avec l'entretien du fossé et des espaces verts de l'écohameau. M DELEMOTTE indique que le problème a été résolu après discussion auprès de ces administrés.

Monsieur le Maire rapporte la demande d'administrés, par courrier, afin de faire des travaux de voirie à la Goupillère. La route est en très mauvais état avec beaucoup de trous. Il y a beaucoup de travail pour refaire cette route et ces travaux risquent d'être couteux, il faudra éventuellement les budgétisés. Il est possible, en attendant les travaux, de combler les nids de poule avec de l'enrobé à froid.

Monsieur le Maire fait également part d'une demande de réfection du calvaire situé route de Chateauneuf. Il est décidé d'aller voir sur place afin de juger de l'état et de prendre une délibération en conséquence.

Mme MOURANT PERINO indique avoir eu une demande afin de faire un appel pour aider à nettoyer l'église lors des journées du patrimoine. Il est également demandé la possibilité d'appliquer du xylophène afin de traiter le bois contre les parasites. Le Maire répond qu'il faudra se rendre sur place pour voir et que la mairie achètera bien évidemment du xylophène en conséquence.

M. LAUBY demande si les suppléants doivent aussi se rendre à la réunion du SIRTOM, on lui répond que les suppléants remplacent les titulaires en cas d'absence.

M. LAUBY souhaite également faire part d'un danger remarqué à la station d'épuration, une rambarde lui semble nécessaire afin de garantir la sécurité des agents lors de l'entretien de la station. Le Maire lui répond que ce sera mis en sécurité au plus vite.

M. LAUBY fait également remarquer que les arbres qui se situent derrière le petit bois près de l'école sont dangereux et notamment un gros chêne qu'il faudrait abattre. Ces travaux nécessiteraient la location d'une nacelle mais pourraient peut-être, être effectués par les agents techniques de la commune. Il faut aller voir sur place pour se représenter la charge de travail.

Mme HUET informe que le saule si situant en sortie de village direction Courville (pont de la sècheresse) devrait également être entretenu. Nous allons rechercher le propriétaire afin de prendre contact avec lui.

Mme LABONNE souhaiterait que tout le Conseil Municipal se réunisse afin de faire une photo de groupe, à publier sur le site internet.

M. LAUBY revient sur les futurs travaux qui auront lieu sur Pontgouin à partir de septembre et les travaux de Synelva prévu sur la même période. Une réunion avec tous les partis va être organisée afin qu'il n'y ait pas de problèmes de circulation dans Pontgouin.

Mme LABONNE demande s'il y aurait des volontaires pour aider à la mise en place de la venue de la troupe de théâtre qui fera le spectacle le 30 juillet au parc du presbytère. Plusieurs personnes se sont portées volontaires.

La séance est levée à 23h11.

Le secrétaire de séance
Mélanie MOURANT PERINO

M. le Maire
Jean-Claude FRIESSE

MAIRIE DE PONTGOUIN
28190